



Les atouts de votre formation CAGEC

Les différentes formes de rémunérations dans le secteur culturel

Honoraires, salaires, remboursements de frais ? Comment s'y retrouver ?

1 jour – 7 heures

- ▶ Des réponses pratiques
- ▶ Une attestation de formation détaillée pour valoriser votre parcours professionnel
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

Des références prestigieuses : ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2014 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- La rémunération sous forme d'honoraires
- La rémunération en salaires
- La distinction entre les différents « statuts » pouvant coexister au sein d'une entreprise ou d'une association
- La rémunération des auteurs : principes
- Les règles de contrôle et de vigilance

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Jean-Louis Patheiron

Directeur de Premier'Acte Conseil (Agence conseil au développement culturel). Il est diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières. Il rassemble une expérience professionnelle d'accompagnement de projets, avec une spécialisation sur les questions liées à la gestion du personnel et la propriété intellectuelle. Consultant auprès de plusieurs fédérations sur le plan national, il est aussi l'auteur du *Guide de l'employeur culturel* et co-auteur du Dossier Expert : *Festivals de spectacles vivants : enjeux, territoires, organisation*.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le contenu détaillé de votre formation CAGEC

OBJECTIFS

Dans le secteur culturel, de multiples statuts permettent d'intervenir sur un projet ou une mission (salarié, artiste, indépendant, bénévole, formateur....).

Cela génère de nombreuses interrogations : peut-on rémunérer sur facture ? la facture présentée est-elle « légale » ? doit-on salarier ? que se passe-t-il lorsqu'il s'agit d'une activité accessoire ? faut-il conclure un contrat et lequel ? peut-on verser une indemnité ? etc.



Cette journée dressera un panorama des différents cas de figure et de la réglementation qui s'y applique. Elle clarifiera les conditions qui permettent de rémunérer ces formes de travail sans risque de redressement.

CONTENU DÉTAILLÉ

La rémunération sous forme d'honoraires

- Pour qui ? comment ?
- Quelles sont les conditions pour pouvoir facturer une prestation ? Les vérifications à effectuer par l'organisme
- Le régime auto-entrepreneur et son application dans le spectacle vivant
- Les risques : redressement, travail dissimulé

La rémunération en salaires

- La distinction salarié/travailleur indépendant et le cas des artistes du spectacle
- La distinction artiste du spectacle, artiste interprète, artiste-auteur

La distinction entre les différents « statuts » pouvant coexister au sein d'une entreprise ou d'une association

- Salariés, stagiaires, bénévoles...
- La question de leur rémunération, indemnisation, gratification...

La rémunération des auteurs, principes

- Les caisses de sécurité sociale concernées : AGESEA/Maison des Artistes
- Assujettis ou affiliés, quelle différence et quelles conséquences ?
- Les activités accessoires des auteurs affiliés – Conditions et principes

Les règles de contrôle et de vigilance

La lutte contre le travail dissimulé et les obligations du donneur d'ordre.

MÉTHODE

Apport théoriques et réponses aux multiples questions liées à la diversité des statuts dans le secteur culturel.

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins de chaque participant/e.

Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la

formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

Tél : 02 40 35 87 30

formation@cagec.fr

www.cagec.fr

